



**WV FINANCIAL SERVICES**  
Portfolio Management | Crypto Finance | ICO

## **CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ICOs EN SUISSE**

L'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA) s'est exprimée le 16 février 2018 sur les Initial Coin Offerings (ICO) et a présenté les points de contact éventuels entre les ICO et le droit régissant les marchés financiers.

### **Applicabilité de la Loi sur le Blanchiment d'Argent (LBA)**

La Loi sur le blanchiment d'argent a pour but de protéger le système financier du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Quiconque fournit des services dans le domaine du trafic des paiements et émet ou gère notamment des moyens de paiement est un intermédiaire financier assujéti à la LBA (art. 2 al. 3 let. b LBA).

L'émission de jetons de paiement représente une émission de moyens de paiements assujéti, dès lors que les jetons peuvent être techniquement transmis sur une infrastructure de type blockchain.

### **Conséquences juridiques de l'assujétissement à la LBA**

Différentes obligations de diligence, par exemple l'obligation de s'affilier à un organisme d'autorégulation (OAR) ou de se soumettre directement à la FINMA en vue de la surveillance au sens de la LBA, résultent de la LBA.

Cette obligation est réputée respectée lorsque la réception des fonds est assurée par un intermédiaire financier assujéti à la LBA en Suisse et que les obligations de diligence sont remplies. Une affiliation indépendante à un OAR ou un assujétissement direct de l'organisateur de l'ICO à la FINMA n'est pas requis dans un tel cas.

Dans la pratique actuelle de la FINMA, l'échange de cryptomonnaies contre une monnaie fiduciaire ou d'autres cryptomonnaies se qualifie comme une activité d'intermédiaire financier selon l'art. 2 al. 3 LBA.

### **Conclusion**

Le recours à WV Financial Services, intermédiaire financier assujéti à la LBA en Suisse, place l'organisateur de l'ICO en conformité avec les exigences de l'Autorité des Marchés Financiers en Suisse (FINMA) et le dispense d'un assujétissement direct.